

Communiqué de presse de la Conférence des évêques suisses (CES), de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et de la Conférence des instituts de vie consacrée et des sociétés de vie apostolique en Suisse (KOVOS)

Embargo : 3 février 2026, 9h30

Mesures de lutte contre les abus sexuels et leur dissimulation dans l'Église catholique romaine de Suisse

Mise en œuvre des évaluations psychologiques après une phase pilote positive

Zurich, le 3 février 2026 – Au cours de l'année 2025, l'Église catholique romaine de Suisse a introduit des évaluations psychologiques standardisées (assessments) pour les futurs agents pastoraux et agentes pastorales. Au total, 72 assessments ont été réalisés dans tous les diocèses suisses durant cette phase pilote. Ils ont été conçus par le professeur Jérôme Endrass, responsable de l'unité Recherche et Développement à l'Office de l'exécution judiciaire et de la réinsertion du canton de Zurich et son équipe. Tous les entretiens et évaluations ont été et seront menés par des experts externes reconnus. Dans certains cas, conformément aux recommandations des experts, les responsables diocésains ont décidé de cesser la collaboration avec les personnes dont les profils évalués ne pouvaient être validés.

À la suite de l'étude pilote sur les abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du 20^e siècle publié le 12 septembre 2023, la Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et la Conférence des instituts de vie consacrée et des sociétés de vie apostolique en Suisse (KOVOS) ont annoncé, parmi diverses mesures, l'introduction d'une évaluation des aptitudes psychologiques des futurs agents pastoraux et agentes pastorales.

Introduction d'une évaluation psychologique obligatoire en quatre étapes

Le 31 mars 2025, les évêques suisses ont décidé d'introduire une procédure d'évaluation obligatoire : les candidats au sacerdoce ainsi que les agents pastoraux et agentes pastorales laïcs seront au fur et à mesure soumis à cette évaluation de manière systématique.

L'évaluation a été conçue par un groupe de travail dirigé par le professeur Jérôme Endrass et son équipe (Dr. Astrid Rossegger et Mme Rahel Bader). Elle se divise en quatre étapes et repose sur les compétences de base nécessaires pour exercer une activité pastorale ajustée. Les trois premières étapes consistent en des évaluations professionnelles : un test psychologique, un entretien axé sur les compétences et un entretien médico-légal clinique. Toutes trois sont réalisées par des spécialistes externes et documentées dans des rapports distincts. Sur la base de ces derniers, les responsables au niveau diocésain mènent, dans une quatrième étape, un entretien avec les candidats et candidates.

Phase pilote : 72 assessments terminés avec succès

La procédure, développée par le groupe de travail, a été initialement testée dans le cadre d'une phase pilote d'avril à fin 2025. 72 assessments ont été réalisés (60 en allemand, 6 en français et 6 en italien). À cette fin, l'Église a collaboré avec 10 experts en psychologie/psychiatrie légale et en diagnostic RH. L'évaluation de la phase pilote a montré que les assessments ont été bien perçus par la majorité des

candidats. Ceux-ci les ont trouvés professionnels, offrant un cadre bienveillant, importants et pertinents, mais aussi intensifs, fastidieux et parfois très éprouvants.

Premiers résultats observables de ces mesures

Dans certains cas, les responsables diocésains ont décidé, conformément aux recommandations des experts, de ne pas poursuivre la collaboration avec les personnes dont les profils évalués ne sont pas adéquats. Outre le fait d'identifier des candidats inaptes, l'évaluation psychologique des aptitudes aide à définir les objectifs de formation de chaque étudiant et étudiante. Ceux-ci bénéficient ainsi d'une évaluation externe de leurs capacités et limites à ce stade. Dès lors, des étapes de développement et des mesures de soutien sont convenues. Les évaluations constituent donc à la fois une mesure préventive contre les abus sexuels et spirituels et un élément clé du développement global du personnel pastoral.

Informations complémentaires

Mesures nationales prises par l'Église catholique romaine de Suisse : abus-cath-info.ch/mesures

Projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du 20^e siècle, Université de Zurich : [rapport final de l'équipe de recherche](#)

Renseignements

Stefan Loppacher, responsable du Service national Abus dans le contexte ecclésial de la CES, RKZ et KOVOS : stefan.loppacher@rkz.ch / 079 301 58 67.

Mandants

Conférence des évêques suisses (CES)

La CES, fondée en 1863, coordonne les diocèses catholiques romains de Suisse. Elle compte actuellement 9 membres : les évêques des six diocèses de Suisse, leurs évêques auxiliaires ainsi que les deux Abbés territoriaux de St-Maurice et Einsiedeln.

www.eveques.ch

Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ)

La RKZ, fondée en 1971, est une association qui regroupe les organisations ecclésiastiques cantonales. Elle contribue à doter l'Église catholique des moyens nécessaires pour remplir ses missions à l'échelle nationale. Elle respecte les besoins de la vie ecclésiale locale et applique les principes de démocratie, de solidarité et de gestion d'entreprise.

www.rkz.ch

Conférence des instituts de vie consacrée et des sociétés de vie apostolique en Suisse (KOVOS)

La KOVOS souhaite donner un visage et une voix à la pluralité de la vie consacrée en Suisse, tant au sein de l'Église que dans la société civile. Elle utilise pour cela les moyens de communication sociale et organise des manifestations ponctuelles. La KOVOS est une association de droit civil dont le siège est à Fribourg.

www.kovos.ch